

# Loi séparatisme : les Églises chrétiennes haussent le ton Abonnés

Analyse

**Dans un texte offensif, paru mercredi 10 mars, les représentants des Églises catholique, protestantes et orthodoxes redisent leurs craintes face aux dispositions de la loi sur le séparatisme. S'appuyant sur la loi de 1905 qui assure la liberté de culte, ils dénoncent le contrôle par l'État des associations cultuelles.**

- Christophe Henning, le 10/03/2021 à 16:52 [La Croix](#)



Le rabbin Haïm Korsia face à Mgr Eric de Moulins-Beaufort, Emmanuel Adamakis et François Clavairol, lors des vœux interreligieux de la Fédération Protestante de France (FPF) à Paris, le 21 janvier 2021 Corinne Simon/ Hans Lucas

« Une police de la pensée s'installe de plus en plus dans l'espace commun. » Dans une [tribune publiée, mercredi 10 mars dans \*Le Figaro\*](#), les représentants des Églises protestantes, catholique et orthodoxes ne retiennent pas leurs mots au sujet de la loi « séparatisme » . « *Quoi qu'il en soit des intentions, ce projet de loi risque de porter atteinte aux libertés fondamentales que sont la liberté de culte, d'association, d'enseignement et même à la liberté d'opinion* », insistent les signataires, Mgr Éric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims et président de la Conférence des évêques de France (CEF), le pasteur François Clavairoly, président de la Fédération protestante de France (FPF) et le métropolite Emmanuel Adamakis, du Patriarcat œcuménique en France.

Un appel lancé le jour même du rendez-vous de « l'instance Matignon » qui instaure des rencontres annuelles entre l'Église catholique de France et le gouvernement... Réfutant l'idée d'une « *déclaration de guerre* », on insiste volontiers du côté de la CEF sur « *la grande franchise* » qui a cours entre l'exécutif et les représentants catholiques : « *Il faut être clair et insister sur les points difficiles dans la loi dont les responsables ne semblent pas mesurer les effets* », confie-t-on encore.

Une tribune sévère, qui ne fait que reprendre mais avec une vigueur accrue, ce que les religions, et tout particulièrement les représentants des églises chrétiennes, disent depuis des mois. Ce fut le cas notamment lors des auditions devant l'Assemblée nationale, mais aussi lors de diverses interventions, à l'exemple de François Calvairoly, auteur d'un vibrant plaidoyer sous le titre *Le protestantisme alerte et conteste* : « *C'est la première fois que je me trouve dans cette situation de défendre la liberté de culte. Je n'avais jamais imaginé que dans mon propre pays une chose pareille puisse arriver* », déclarait encore le président de la FPF.

### **Étape parlementaire**

Adopté en première lecture à l'Assemblée le 16 février, le texte devrait être examiné au Sénat dès le 30 mars, ce qui sera une nouvelle fois l'occasion, pour les religions, de revenir dans le débat. Avec une double approche difficile, étant tout à fait ouverts à la mise en œuvre de dispositions législatives qui visent à réduire le risque de séparatisme menaçant l'islam, mais contestant la refonte envisagée de la loi de 1905.

Les représentants des églises reviennent d'ailleurs dans cette tribune sur la réception progressive de la loi de séparation des églises et de l'État, pour souligner que, « *par cette loi, les citoyens sont libres de croire ou de ne pas croire et, s'ils croient, de pratiquer leur culte individuellement et en commun dans les seules limites de l'ordre public.* »

## **L'héritage de 1905**

Un rappel historique pour mieux redire l'inquiétude face au projet confortant les principes de la République : « *D'une loi qui énonce les conditions de la liberté et laisse cette liberté s'exercer, on fait une loi de contraintes et de contrôles multipliés* ». Dénonçant à la fois l'obligation de déclaration et de « *contrôle* » de la dimension culturelle par les préfets, les églises chrétiennes estiment que les procédures nécessaires au maintien de l'ordre public existent déjà. « *Nous saluons sans réserve les dispositions du projet de loi permettant de lutter plus directement contre les mariages forcés, les mutilations sexuelles des jeunes filles, l'inégalité de l'héritage, les discours de haine, les discriminations multiformes. (...) Mais à quoi sert-il de compliquer la vie des associations culturelles prévues par la loi de 1905 ?* »

Au ministère de l'Intérieur, on reste surpris de cette tribune exprimant un sentiment d'inquiétude qui n'a pas lieu d'être. Si l'aspect technique du texte est difficile à appréhender, tout est fait pour simplifier les démarches administratives, professionnaliser les activités et préserver l'esprit de la loi de 1905. « *Il faut peut-être encore un peu de pédagogie mais le dialogue avec les représentants des cultes est permanent* », précise un proche de Gérald Darmanin.

En dépit de la franchise affichée entre les représentants des religions et le gouvernement, force est de constater qu'après le bras de fer autour de l'ouverture des lieux de culte dans le contexte de crise sanitaire, les débats autour de la loi alimentent une incompréhension croissante qui pourrait bien se cristalliser à nouveau autour du projet de loi sur la bioéthique. En avril 2018, lors de la rencontre aux Bernardins, Emmanuel Macron avait interpellé les catholiques : « *C'est votre devoir de parler à temps et à contretemps* ». Manifestement, ceux-ci doutent parfois d'être entendus.

-----

## **Un texte signé par les seules Églises chrétiennes**

Alors que les représentants des différentes religions s'expriment régulièrement d'une seule voix, notamment sur la loi séparatisme ces derniers temps, les églises chrétiennes ont signé seules cet « appel ». *« Nous ne leur avons pas proposé de se joindre à nous. Le principe de nos conversations est que nous ne constituons pas un front des religions. Chaque religion a sa manière de comprendre la relation à l'État »*, explique [Mgr Eric de Moulins-Beaufort, dans un entretien au Figaro](#), mercredi 10 mars. Tandis que les musulmans ont exprimé de nombreuses craintes quant à l'aspect exagérément administratif de la future loi, Haïm Korsia, grand rabbin de France, a dit à plusieurs reprises en approuver le diagnostic et l'esprit.